



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 20 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 20 septembre 2021 à 19 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district n° 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe par intérim, Mélanie Côté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt de la première projection des dépenses au 31 décembre 2021

4.2 Amendement au budget : Exercice financier 2021

4.3 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement

4.4 Mandat : Recouvrement des taxes impayées et autres créances

4.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt
par billets au montant de 1 703 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021

4.6 Résolution d'adjudication : Billets de 1 703 000 \$

4.7 Révocation d'un choix fiscal - Motel industriel

4.8 Amendement au contrat de travail des cols blancs : Nomination de madame
Vanessa Beaulieu à titre d'agent(e) aux communications

4.9 Adoption du règlement amendant le Règlement numéro 1512-2020 afin de
diminuer la dépense et l'emprunt de 11 550 \$ en retirant le remplacement du
système de communication du Service des travaux publics

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Aucun

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Octroi de deux mandats : Suivi de l'exploitation d'aquifères et avis technique
de l'impact du prélèvement des ouvrages P-1, P-7 et P-8 sur le comportement
de la nappe phréatique.

6.2 Participation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : Suivi de
l'état de santé du lac Saint-Joseph - Diagnose 2.0

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Octroi d'un mandat : Rénovation de la toiture du garage municipal localisé au
24, rue Louis-Jolliet

7.2 Autorisation de dépense : Ajout d'éclairage dans le sentier piétonnier de la rue
Père-Marquette



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
8.1 Amendement de la résolution numéro 23-2021 : Adoption du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT)
9.2 Déficit à combler : Borne sèche à Lac-St-Joseph
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10.1 Autorisation de paiement : Camp de jour Domaine Notre-Dame
10.2 Modification des règles de fonctionnement : Comité consultatif du Club de soccer Les Rapides
10.3 Autorisation de dépenses : Achat de luminaires pour la place des Festivités
10.4 Octroi d'une prime : Employé au Marché public
10.5 Autorisation de paiement : Plantation d'une haie
- 11. TRANSPORT**
11.1 Autorisation de signature : Entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Sergent relativement à l'entretien d'hiver
11.2 Paiement numéro 3 : Projet de développement Boisé-Natura – Réalisation des travaux
11.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
11.4 Autoriser le paiement numéro 1 : Stabilisation des berges route Montcalm
11.5 Attestation de la fin des travaux : Programme d'aide à la voirie locale
- 12. AUTRES SUJETS**
12.1 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un(e) élu (e)
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 20 septembre 2021 est ouverte.

367-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

368-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE LA PREMIÈRE PROJECTION DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose le rapport des projections budgétaires au 31 décembre 2021 préparé par madame la trésorière Julie Cloutier.

369-2021 AMENDEMENT AU BUDGET : EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 17 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2021 en fonction de la première projection de revenus et de charges déposée par madame la trésorière Julie Cloutier, laquelle porte les revenus anticipés à 15 482 415 \$ et les charges anticipées à 13 112 277 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 2 370 138 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021 est évalué à 99 114 \$.

ADOPTÉE

370-2021 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU la résolution 301-2014 qui autorisait la création d'un surplus affecté pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1^{er} janvier 2006 et afin de pourvoir aux primes de départ des membres du conseil et du personnel visés par cette mesure;

ATTENDU qu'en raison des renouvellements de certains contrats de travail en 2020, le montant de la provision pour 2021 doit être le même que celui de 2020;

ATTENDU que la Ville possède plusieurs bâtiments pour lesquels des travaux d'entretien coûteux sont parfois nécessaires afin de les maintenir en bon état;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 8 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil affecte un montant de 100 000 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020, pour le rachat des jours de congé de maladie non utilisés au 1^{er} janvier 2006 et pourvoir aux primes de départ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil affecte un montant de 10 000 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020, pour constituer une provision afin de pourvoir aux dépenses d'entretien plus importantes nécessaires pour maintenir en bon état tous les bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

371-2021 MANDAT : RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET AUTRES CRÉANCES

ATTENDU que des taxes et autres créances relativement aux années 2019 et 2020 sont encore impayées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU qu'après des avis et rappels transmis par la Ville, les taxes concernant les immeubles mentionnés à la liste annexée à la présente résolution sont toujours impayées;

ATTENDU que, par équité pour l'ensemble des contribuables, le conseil juge opportun que des démarches légales soient entreprises pour obtenir le paiement de ces taxes dues en capital, intérêts et frais;

ATTENDU que ces dossiers doivent être transmis à la cour municipale de Saint-Raymond;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. afin de préparer les documents juridiques nécessaires;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que madame la trésorière Julie Cloutier soit autorisée à mandater Me Patrick Beauchemin et l'équipe de droit municipal de la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. afin d'entreprendre toutes les démarches utiles afin de récupérer les taxes impayées des débiteurs en défaut à l'égard des immeubles mentionnés en annexe de la présente, incluant, mais non limitativement, la transmission de mises en demeure, le dépôt d'une procédure à la cour municipale de Saint-Raymond et l'exécution des jugements obtenus.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense, estimé à 5 000 \$, au poste budgétaire 02-120-00-419 (frais de recouvrement).

II EST FINALEMENT RÉSOLU que les dossiers pour lesquels une entente de paiement a été conclue ne voient aucune procédure judiciaire être entreprise sauf en cas de non-respect de l'entente.

ADOPTÉE

372-2021

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 703 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite emprunter par billets un montant total de 1 703 000 \$ qui sera réalisé le 27 septembre 2021, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 1293-2015 | 705 000 \$ |
| 1394-2017 | 1 600 \$ |
| 1496-2020 | 4 800 \$ |
| 1507-2020 | 8 700 \$ |
| 1508-2020 | 2 600 \$ |
| 1513-2020 | 500 000 \$ |
| 1530-2021 | 128 000 \$ |
| 1533-2021 | 162 000 \$ |
| 1536-2021 | 190 300 \$ |

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 1293-2015, 1394-2017, 1496-2020, 1507-2020, 1508-2020, 1513-2020, 1530-2021, 1533-2021, et 1536-2021, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|------|--------------|-------------------|
| 2022 | 105 500 \$ | |
| 2023 | 107 200 \$ | |
| 2024 | 109 200 \$ | |
| 2025 | 110 900 \$ | |
| 2026 | 112 900 \$ | (à payer en 2026) |
| 2026 | 1 157 300 \$ | (à renouveler) |

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1293-2015, 1394-2017, 1496-2020, 1507-2020, 1508-2020, 1513-2020, 1530-2021, 1533-2021 et 1536-2021, soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

373-2021

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION : BILLETS DE 1 703 000 \$

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 septembre 2021, au montant de 1 703 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. Caisse populaire Desjardins de St-Raymond-Ste-Catherine

| | | |
|------------------|-----------------------|------|
| 105 500 \$ | 1,65000 % | 2022 |
| 107 200 \$ | 1,65000 % | 2023 |
| 109 200 \$ | 1,65000 % | 2024 |
| 110 900 \$ | 1,65000 % | 2025 |
| 1 270 200 \$ | 1,65000 % | 2026 |
| Prix : 100,00000 | Coût réel : 1,65000 % | |

2. Banque Royale du Canada

| | | |
|------------------|-----------------------|------|
| 105 500 \$ | 1,68000 % | 2022 |
| 107 200 \$ | 1,68000 % | 2023 |
| 109 200 \$ | 1,68000 % | 2024 |
| 110 900 \$ | 1,68000 % | 2025 |
| 1 270 200 \$ | 1,68000 % | 2026 |
| Prix : 100,00000 | Coût réel : 1,68000 % | |



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

3. Financière Banque Nationale inc.

| | | |
|----------------|-----------------------|------|
| 105 500 \$ | 0,60000 % | 2022 |
| 107 200 \$ | 0,80000 % | 2023 |
| 109 200 \$ | 1,10000 % | 2024 |
| 110 900 \$ | 1,35000 % | 2025 |
| 1 270 200 \$ | 1,50000 % | 2026 |
| Prix : 98,6630 | Coût réel : 1,75975 % | |

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse populaire Desjardins de St-Raymond-Ste-Catherine est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins de St-Raymond-Ste-Catherine pour son emprunt par billets en date du 27 septembre 2021 au montant de 1 703 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 1293-2015, 1394-2017, 1496-2020, 1507-2020, 1508-2020, 1513-2020, 1536-2021, 1530-2021 et 1533-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

374-2021

RÉVOCATION D'UN CHOIX FISCAL - MOTEL INDUSTRIEL

ATTENDU que lors de la construction du motel industriel, un choix fiscal avait été produit le 27 octobre 2004 afin de rendre taxable les fournitures exonérées de l'immeuble;

ATTENDU que le motel industriel n'est plus utilisé à des fins commerciales;

ATTENDU que le formulaire de révocation du choix du 27 octobre 2004 a été produit en date du 1^{er} mars 2021 pour refléter le changement d'usage;

ATTENDU qu'un montant de 22 983,41 \$ a été versé à Revenu Québec à la suite de la révocation de ce choix;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de ratifier le versement de 22 983,41 \$ à Revenu Québec à la suite de ce changement d'usage.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

375-2021

AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLANCS : NOMINATION DE MADAME VANESSA BEAULIEU À TITRE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une agente aux communications à partir du 27 septembre 2021;

ATTENDU que madame Vanessa Beaulieu satisfait aux exigences de cette fonction;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de nommer madame Vanessa Beaulieu au poste d'agente aux communications à partir du 27 septembre 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser, monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à procéder à la signature de l'addenda au contrat des cols blancs et d'y annexer la nouvelle grille salariale ainsi que la nouvelle description de tâches.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de classer Madame Beaulieu au troisième échelon de cette grille salariale.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-140-02-141.

ADOPTÉE

376-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2020 AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 11 550 \$ EN RETIRANT LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE COMMUNICATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'amendement du Règlement numéro 1512-2020 afin de diminuer la dépense et l'emprunt de 11 550 \$ en retirant le remplacement du système de communication du Service des travaux publics;

ATTENDU que l'acquisition du système de communication initialement prévue au règlement d'emprunt a été autorisée par la résolution numéro 220-2021;

ATTENDU que les sommes nécessaires afin d'acquitter la dépense ont été appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-250-2021 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU que monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1558-2021

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le titre du Règlement numéro 1512-2020 est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 268 450 \$ POUR DIVERS TRAVAUX ET



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ACQUISITIONS POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ARTICLE 3. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

L'article 1 du Règlement 1512-2020 est modifié afin de retirer la mention « *et du système de communication des travaux publics* » et afin de remplacer la date de production de l'annexe A pour se lire comme suit :

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de remplacement de la toiture au bâtiment de tennis et au bâtiment de baseball, de remplacement du système de climatisation des bureaux du centre socioculturel Anne-Hébert, d'amélioration du chemin d'accès vers la tour de communication, d'ajout de gravier au stationnement du parc du Grand-Héron, d'installation d'une génératrice au Garage municipal, de remplacement de l'enseigne annonçant le parc industriel et d'ajout d'enseignes directionnelles au parc industriel, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 23 août 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. DÉPENSE AUTORISÉE

L'article 2 du règlement numéro 1512-2020 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 268 450 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les divers travaux et acquisitions, les frais de gestion de projet, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 5. EMPRUNT AUTORISÉ

L'article 3 du règlement numéro 1512-2020 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 268 450 \$, sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 6. ANNEXE A

L'annexe A du règlement numéro 1512-2020 est remplacée par celui du présent règlement.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 20 SEPTEMBRE 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

HYGIÈNE DU MILIEU

377-2021

OCTROI DE DEUX MANDATS : SUIVI DE L'EXPLOITATION D'AQUIFÈRES ET AVIS TECHNIQUE DE L'IMPACT DU PRÉLÈVEMENT DES OUVRAGES P-1, P-7 ET P-8 SUR LE COMPORTEMENT DE LA NAPPE PHRÉATIQUE.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer deux mandats en hydrogéologie;

ATTENDU que le premier mandat consiste à effectuer le suivi de l'exploitation d'aquifères des puits P-1, P-3, P-4, P-5, P-6, P-7 et P-8 pour les années 2022 à 2026;

ATTENDU que le second mandat consiste à produire un avis technique de l'impact du prélèvement des ouvrages de captage P-1, P-7 et P-8 sur le comportement de la nappe phréatique dans le secteur de l'usine Gingras pour les années 2022 à 2026. Cet avis est exigé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que les propositions de service de la firme Arrakis Consultants inc. sont jointes. Ces dernières sont datées du 2 et du 7 septembre 2021;

ATTENDU que le coût total des mandats est établi à 23 543,60 \$, plus taxes, pour une durée de 5 ans;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme Arrakis Consultants inc. pour :

- 1) Effectuer le suivi de l'exploitation d'aquifères des puits P-1, P-3, P-4, P-5, P-6, P-7 et P-8 pour les années 2022 à 2026. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur René Lamontagne, ingénieur hydrogéologue, en date du 7 septembre 2021.
- 2) Produire annuellement un avis technique de l'impact du prélèvement des ouvrages de captage P-1, P-7 et P-8 sur le comportement de la nappe phréatique dans le secteur de l'usine Gingras pour les années 2022 à 2026. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur René Lamontagne, ingénieur hydrogéologue, en date du 2 septembre 2021.

Le coût du premier mandat est établi à 17 663.60 \$, plus taxes, pour une durée de 5 ans.

Le coût du deuxième mandat est établi à 5 880 \$, plus taxes, pour une durée de 5 ans.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-412-10-412 pour les années 2022 à 2026.

ADOPTÉE

378-2021

PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER : SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU LAC SAINT-JOSEPH - DIAGNOSE 2.0

ATTENDU l'importance de la santé du lac Saint-Joseph pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses citoyens;

ATTENDU que le portrait global de l'état de situation écologique du lac Saint-Joseph date de la seule diagnose effectuée en 2006;

ATTENDU les efforts déployés par les municipalités riveraines et la CBJC



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

dans la mise en œuvre du plan d'action découlant de cette diagnose et du suivi de cet écosystème;

ATTENDU les nouveaux enjeux actuels du lac liés notamment à la prise d'eau potable, au développement urbain, à l'accessibilité publique, aux changements climatiques et à la biodiversité;

ATTENDU la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi plus rigoureux du lac et de son évolution;

ATTENDU qu'il est temps, après 15 ans, de mettre à jour le portrait écologique du lac et le plan d'action associé;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier prend acte de la présentation faite par la CBJC le 8 septembre 2021 intitulée « Suivi de l'état de santé du lac Saint-Joseph-Diagnose 2.0 »;

ATTENDU la proposition de diagnose 2.0 présentée par la CBJC visant à :

- 1) établir l'état de santé de l'écosystème du lac et son évolution depuis la dernière diagnose;
- 2) identifier les mesures de prévention ou de correction à adopter pour assurer le maintien d'un état de santé de qualité;
- 3) convenir d'un plan d'action à jour ainsi que d'une stratégie de communication pour favoriser la participation des citoyens et étudier divers indicateurs écologiques et d'autres aspects liés aux lacs, notamment les enjeux et menaces;

ATTENDU que l'état de santé global du lac se mesure à partir de divers indicateurs et suivant l'analyse de ses menaces;

ATTENDU la liste des projets proposés par la CBJC, leur ordre de priorité ainsi que l'échéancier de réalisation suggéré;

ATTENDU les budgets associés à chacun de ces projets;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si au long récit.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son accord pour réaliser la proposition de diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph et s'engage à contribuer à la réalisation des projets proposés par la CBJC dans le cadre de la diagnose 2.0 en fonction de la répartition des coûts convenus avec les deux autres municipalités riveraines et selon l'échéancier suggéré.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU qu'un montant de 17 000 \$ soit réservé pour sa contribution aux projets prévus à l'été 2022, sous réserve que cette somme soit prévue par le conseil municipal au budget de fonctionnement 2022.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

379-2021

OCTROI D'UN MANDAT : RÉNOVATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL LOCALISÉ AU 24, RUE LOUIS-JOLLIET

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2 et que ce règlement est



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la rénovation de la toiture du garage municipal localisé au 24, rue Louis-Jolliet;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement 1544-2021;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois entrepreneurs;

ATTENDU que la plus basse soumission est celle déposée par la compagnie Construction Jean Grondin inc.;

ATTENDU que le rapport du comité de gestion contractuelle est joint;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour la rénovation de la toiture du garage municipal localisé au 24, rue Louis-Jolliet, à la compagnie Construction Jean Grondin inc..

Les détails des travaux apparaissent à la soumission transmise par monsieur Jean Grondin, président, en date du 10 septembre 2021.

Le coût du contrat est établi à 48 260 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1544-2021.

ADOPTÉE

380-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE : AJOUT D'ÉCLAIRAGE DANS LE SENTIER PIÉTONNIER DE LA RUE PÈRE-MARQUETTE

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser une dépense pour l'ajout d'éclairage dans le sentier piétonnier situé entre la rue Père-Marquette et l'école des Explorateurs;

ATTENDU que l'ajout de deux luminaires avec alimentation électrique par panneaux solaires est prévu;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 9 500 \$, plus taxes, pour l'installation de deux luminaires dans le sentier piétonnier situé entre la rue Père-Marquette et l'école des Explorateurs.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

381-2021

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 23-2021 : ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU la résolution numéro 23-2021 adoptée à la séance du conseil du 25 janvier 2021 concernant l'adoption du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 23-2021, car



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

un budget révisé pour l'année 2021 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 23-2021 et approuver les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2021 qui comportent des revenus de 95 739 \$ et des dépenses de 171 995 \$, laissant un déficit d'opération de 76 256 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

382-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR :
ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN (VTT)**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1543-2021 concernant l'achat de machinerie et d'équipements pour le Service de la sécurité publique;

ATTENDU que le règlement est entré en vigueur;

ATTENDU que le Service de la sécurité publique a fait des demandes de prix auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT);

ATTENDU la plus basse soumission déposée par Adrenaline Sports, en date du 8 septembre 2021, au montant de 21 232,43 \$, taxes incluses;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint du Service de la sécurité publique Kaven Beaumont, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Adrenaline Sports, relativement à l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT). Le contrat est composé de la résolution et de la soumission déposée par Adrenaline Sports en date du 8 septembre 2021.

Le coût du contrat est établi à 18 467 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement 1543-2021 (poste budgétaire 23-020-00-725, SP 02, machinerie, outillage et équipement).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur adjoint du Service de la sécurité publique Kaven Beaumont à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

383-2021

DÉFICIT À COMBLER : BORNE SÈCHE À LAC-ST-JOSEPH

ATTENDU que lors de l'installation de la borne sèche à Lac-St-Joseph, il y a eu des problèmes d'enfouissement de sol causé par un cap de roche;

ATTENDU que les travaux ont dû être repris alors qu'un forage dans le cap de roche n'était pas prévu;

ATTENDU qu'il y a un dépassement des coûts prévus au règlement d'emprunt numéro 1424-2018;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint du Service de la sécurité publique Kaven Beaumont, en date du 14 septembre 2021;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de combler le déficit du règlement d'emprunt no 1424-2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme de 11 115,66 \$ l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

384-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU que la Ville a conclu un protocole d'entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue du camp de jour de l'été 2021;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville verse au Domaine Notre-Dame une contribution par semaine par enfant résidant sur son territoire, ce qui permet de réduire le coût pour les parents;

ATTENDU que, comme le stipule l'entente, le Domaine Notre-Dame a déposé à la Ville la liste des participants au camp de jour de l'été 2021, résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 13 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 55 795 \$ au Domaine Notre-Dame pour le camp de jour de l'été 2021, conformément au protocole d'entente.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-56-419 (Entente Domaine Notre-Dame).

ADOPTÉE

385-2021

MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT : COMITÉ CONSULTATIF DU CLUB DE SOCCER LES RAPIDES

Résolution 385-2021
est abrogée par la
résolution 457-2022

ATTENDU que le conseil municipal a entériné la formation du comité consultatif du Club de soccer Les Rapides par l'adoption de la résolution 278-2020;

ATTENDU que l'article 3 du document intitulé « Règles de fonctionnement comité consultatif du Club de soccer Les Rapides » précise que la constitution du comité prévoit la nomination des membres par voie de résolution du conseil municipal;

ATTENDU que ledit comité de travail est un regroupement, visant l'organisation des activités liées au Club de soccer Les Rapides, notamment la fête de fin de saison des participants au soccer;

ATTENDU que les membres bénévoles sont des parents qui s'impliquent à la suite de l'inscription de leur enfant au soccer;

ATTENDU que le mouvement des membres du comité chaque année dépend de l'inscription des enfants au soccer;

ATTENDU la difficulté de trouver des membres bénévoles désirant s'impliquer sur ledit comité et que l'implication se présente souvent au dernier moment;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de modifier l'article 3 du document intitulé Règles de fonctionnement comité consultatif du Club de soccer Les Rapides afin de simplifier les procédures de nomination des membres de la façon suivante : *les membres sont nommés par le comité existant et leur nomination est approuvée par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à la suite d'un bref compte rendu du coordonnateur sportif.*

IL EST DE PLUS RÉSOLU de modifier le deuxième alinéa du paragraphe 5 (Absences) de l'article 5 en remplaçant les mots *le conseil municipal* par *la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.*

Les autres règles prévues au document continuent de s'appliquer de la même façon qu'auparavant.

ADOPTÉE

386-2021

AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT DE LUMINAIRES POUR LA PLACE DES FESTIVITÉS

ATTENDU que le PTI prévoit le remplacement des luminaires de la place des Festivités au projet numéro 24;

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 1544-2021 adopté par le conseil municipal et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorise une dépense totale de 81 750 \$, plus taxes, pour ce projet;

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite pour la fourniture des luminaires à deux compagnies, soit Wesco Distribution et Éclairage Optimum;

ATTENDU que la plus basse soumission est celle de la compagnie Wesco Distribution;

ATTENDU que l'analyse du comité de gestion contractuelle a été effectuée;

ATTENDU qu'il s'agit du premier contrat donné de gré à gré à ce cocontractant en 2021;

ATTENDU qu'à l'unanimité, les membres de la commission sur les sports, les loisirs, la culture et la vie communautaire recommandent l'achat des luminaires de couleur pour la deuxième patinoire et la zone de festivités.

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 17 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat au montant de 75 400 \$, plus taxes pour l'achat de luminaires pour la place des Festivités à la compagnie Wesco Distribution, dont les détails apparaissent à la soumission transmise par monsieur Jacques Parent, président, en date du 16 septembre 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au projet numéro 2021-1544.04 (Remplacement de l'éclairage place des Festivités).

ADOPTÉE

387-2021

OCTROI D'UNE PRIME : EMPLOYÉ AU MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU que la Ville opère un Marché public à Place de l'Église;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU que le préposé à l'accès aux locaux qui effectue la surveillance du Marché public s'acquitte également maintenant du montage et du démontage de celui-ci;

ATTENDU que ces tâches s'apparentent davantage à celles d'un journalier qu'à celles d'un préposé à l'accès aux locaux;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer une prime de 225 \$ à l'employé du Marché public en considération des tâches supplémentaires effectuées pour le montage et le démontage de celui-ci cet été.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-66-141 (salaire Marché public), après un transfert de 225 \$ du poste 02-702-23-141 (Salaires préposés à l'accès aux locaux).

ADOPTÉE

388-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT : PLANTATION D'UNE HAIE

ATTENDU que monsieur Mathieu Rhéaume, domicilié au 164, rue du Levant, a planté une haie entre son terrain et le parc de la Bécassine-de-Wilson appartenant à la Ville;

ATTENDU que Monsieur Rhéaume a adressé une réclamation à la Ville afin que celle-ci débourse la moitié du coût des travaux;

ATTENDU qu'une visite sur le terrain a permis de constater que la déviation de la haie, à un endroit sur le terrain de Monsieur Rhéaume, a été effectuée afin de préserver des arbres matures;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 289,77 \$, à monsieur Mathieu Rhéaume, pour la plantation d'une haie entre le parc de la Bécassine-de-Wilson et sa résidence, située au 164, rue du Levant. Ce montant représente la moitié du coût total des travaux et tient lieu de paiement final. Il est entendu qu'aucune autre réclamation pour ces travaux ne pourra être acceptée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-50-629 (Matériel entretien parcs).

ADOPTÉE

TRANSPORT

389-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE LAC-SERGENT RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN D'HIVER

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'une nouvelle entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Sergent relativement à l'entretien d'hiver de certaines rues sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que cette entente a une durée de trois ans, soit pour les hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, et concerne les rues Tour-du-



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Lac Sud, des Sapins et le Vieux Chemin;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est établie de la façon suivante :

- 2021-2022 : 20 524,32 \$;
- 2022-2023 : 21 019,95 \$;
- 2023-2024 : 21 639,50 \$;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser, monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Sergent relativement à l'entretien d'hiver de certaines rues sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour les hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-330-00-950.

ADOPTÉE

390-2021

PAIEMENT NUMÉRO 3 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA – RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU l'entente signée avec Développement SCJC inc. pour la réalisation des travaux du projet de développement domiciliaire Boisé-Natura ainsi que le prolongement de l'avenue des Catherine et le prolongement de la rue Désiré-Juneau;

ATTENDU que cette entente prévoit que le promoteur effectue le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur et la Ville lui rembourse sa part selon les pourcentages de répartition prévus;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par les règlements numéros 1530-2021 et 1533-2021;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le paiement numéro 3 à Développement SCJC inc. pour les travaux réalisés en date du 25 août 2021;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur chargé de la surveillance des travaux, monsieur Jérôme Gourde, de la firme Génio Expert-Conseils, en date du 2 septembre 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 8 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 3 à Développement SCJC inc. au montant de 365 676.55 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 25 août 2021 et de l'ajout des taxes brutes. Le montant est imputé de la façon suivante :

- 196754.52 \$, plus taxes, au règlement no 1530-2021
- 121294.23 \$, plus taxes, au règlement no 1533-2021

IL EST AUSSI RÉSOLU de provisionner les montants des retenues contractuelles qui devront être payées au promoteur à la fin des travaux. Ces montants sont :

- 25135.39 \$, taxes incluses, pour le règlement numéro 1530-2021
- 15495.34 \$, taxes incluses, pour le règlement numéro 1533-2021.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

ADOPTÉE

391-2021

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essence, diesel et mazout);

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ, pour ses ententes de regroupement, adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essence, diesel et mazout) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essence, diesel et mazout) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QU'un contrat d'une durée de deux ans, plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires qui concernent l'achat d'essence et de diesel pour les années 2022 à 2025.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

392-2021 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 1 : STABILISATION DES BERGES ROUTE MONTCALM

ATTENDU les travaux de stabilisation des berges effectués sur la route Montcalm;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Charles White, de la firme Écogénie, en date du 14 septembre 2021;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à Rochette Excavation inc. au montant de 37 321,69 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 20 août 2021 et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1514-2021 et au projet 2020-0338.

ADOPTÉE

393-2021 ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU que des travaux de réfection d'une section de la route des Érables ont été exécutés;

ATTENDU que ces travaux font l'objet d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés entre les mois de mai et septembre 2021;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitif des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 14 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

AUTRES SUJETS

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame la conseillère Julie Guilbault dépose un document intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil. »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. »

394-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance du 20 septembre 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 59.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER